

AFFAIRE N° 12

ATTRIBUTION au RECEVEUR MUNICIPAL de l'indemnité spéciale de gestion du Budget de la Commune et du Budget du Bureau d'Aide Sociale

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander votre avis sur l'attribution, à Monsieur le Receveur Municipal, de l'indemnité spéciale, conformément à la circulaire n° 57/490 II/3 du 13 Mai 1957.

Pour la gestion du budget de la Commune	116.000.-
et de celle du Bureau d'Aide Sociale	1.000.-

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.